



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

Saint-Denis, le 11 octobre 2016

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE LA REUNION**  
7 avenue André Malraux – CS 251015  
97744 SAINT-DENIS MESSAG CEDEX 9

**Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique**

**Mise à jour n° 1 – Pour la Division Collectivités, Expertise et Services bancaires (CESB)**

**Les parties « 2 - Division Etat » et « 3 – Division Missions domaniales »**  
délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique en date du 1<sup>er</sup> septembre 2016  
demeurent sans changement.

**L'administrateur général des finances publiques, directeur régional  
des finances publiques de La Réunion ,**

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale de La Réunion ;

Vu le décret du 14 avril 2016 portant nomination de M. Gilles DESHAYES, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur régional des finances publiques de La Réunion ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 18 avril 2016 fixant au 17 mai 2016 la date d'installation de M. Gilles DESHAYES dans les fonctions de directeur régional des finances publiques de La Réunion ;

Vu la décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique en date du 1<sup>er</sup> septembre 2016

## Décide :

**Article 1 :** Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

### 1 - Pour la Division Collectivités, Expertise et Services bancaires (CESB):

- M. Eric AH-THIANE, Administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la Division **Collectivités, Expertise et Services Bancaires**, pour toutes affaires ressortissant de sa Division.

### Pour le Secteur Public Local

#### Service Collectivités et Etablissements Public Locaux (CEPL) et suivi des établissements publics de santé à compter du 26 septembre 2016

- M. Hugues ARZAL, Inspecteur des finances publiques, responsable du service CEPL, et Mme Régine BRIVADIS-DESSAGNE, Inspectrice des finances publiques, chargée de mission certification pour signer :

- les courriels, courriers simples, bordereaux et lettres d'envoi de simples pièces, accusés de réception,
- les bordereaux d'observation sur comptes de gestion sur chiffres et comptes financiers des EPS
- les transmissions de réquisitions de paiement à la CRC,
- les bordereaux d'envoi des attestations de radiation de l'AFCM,
- les notifications aux comptables des jugements de la CRC ou attestations de prescription extinctive,
- tout document administratif et comptable en rapport avec l'activité de leur service à l'exception des pièces de nature juridique ou contentieuse.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues ARZAL et de Mme Régine BRIVADIS-DESSAGNE:

Mme Laurence ROUAIX, Contrôleuse principale des finances publiques,

Reçoit procuration spéciale à l'effet de signer les mêmes documents que M. Hugues ARZAL et Mme Régine BRIVADIS-DESSAGNE, sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers.

#### Service Fiscalité Directe Locale (SFDL)

- Mme Isabelle HASSOLD, Inspectrice divisionnaire expert des finances publiques, au Service Fiscalité Directe Locale, pour signer les documents suivants relatifs à la fiscalité directe locale :

- les courriels, courriers simples, bordereaux et lettres d'envoi de simples pièces, accusés de réception ;
- les envois d'états statistiques à la Préfecture ;
- les transmissions d'états statistiques aux collectivités locales ;
- les bordereaux d'envois aux comptables d'états statistiques ;
- tout document administratif et comptable en rapport avec l'activité de son service à l'exception des pièces de nature juridique ou contentieuse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle HASSOLD,

M. Guillaume CECILERY, Contrôleur des finances publiques,

reçoit procuration spéciale à l'effet de signer les mêmes documents que Mme Isabelle HASSOLD, sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers..

#### Dématérialisation. Moyens de paiement et Régies

➤ Mme Marie-Laure PANZINI, Inspectrice des finances publique, Correspondante Dématérialisation et Moyens de Paiement, pour signer

- les courriels, courriers simples, bordereaux et lettres d'envoi de simples pièces, accusés de réception,
- les formulaires d'adhésion de monétique
- les procès verbaux de vérification des régies,
- tout document administratif et comptable en rapport avec son activité à l'exception des pièces de nature juridique ou contentieuse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Laure PANZINI,

M. Eric BUGIER, Contrôleur des finances publiques, reçoit procuration spéciale à l'effet de signer les mêmes documents que Mme Marie Laure PANZINI dans le domaine de la dématérialisation

Mme Christelle RICKMOUNIE, Contrôleuse des finances publiques, reçoit procuration spéciale à l'effet de signer les mêmes documents que Mme Marie Laure PANZINI dans le domaine des moyens de paiement et des régies,

sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers.

#### Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) et casinos

➤ Mme Isabelle HASSOLD, Inspectrice divisionnaire expert des finances publiques, pour signer les courriels, bordereaux d'observations arrêtés de décharge transmis aux agents comptables des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement dans le cadre de l'apurement administratif et pour signer tous documents en lien avec la gestion des casinos.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle HASSOLD,

M. Guillaume CECILERY, Contrôleur des finances publiques,

reçoit procuration spéciale à l'effet de signer les mêmes documents que Mme Isabelle HASSOLD, excepté les validations des crédits d'impôts MAQ des casinos, sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers..

#### Pour la Mission Expertise Economique et Financière (MEEF)

➤ M. Wilfried SCHNEIDER, Inspecteur des finances publiques, chargé de mission, pour signer :

les courriels, courriers simples, bordereaux et lettres d'envoi de simples pièces, accusés de réception, les avis portant sur les expertises rapides et ciblées, les avis sur les dossiers éligibles aux fonds européens, ainsi que les divers avis économiques et financiers attribués à la division CESB (loteries, travailleurs étrangers, ..).

En cas d'absence ou d'empêchement de M Wilfried SCHNEIDER,

M. Eric BUGIER, Contrôleur des finances publiques,

reçoit procuration spéciale à l'effet de signer les mêmes documents que M Wilfried SCHNEIDER sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers

**Pour le service Dépôts et services financiers**

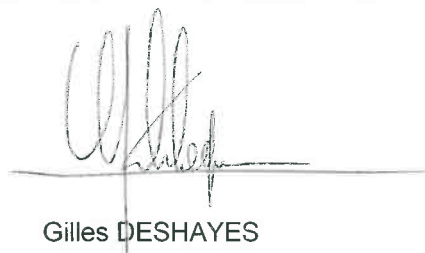
à compter du 10 octobre 2016

➤ Mme Antoinette BIARD, Inspectrice des Finances Publiques, Responsable du Service Dépôts et Services Financiers, et préposé de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour signer, dans la limite de ses attributions :

- les déclarations de recettes, de consignations et récépissés,
- les reçus de dépôts de titres, fonds et valeurs,
- les bordereaux et lettres d'envoi de simples pièces, accusés de réception, les réponses aux demandes de renseignements,
- les bordereaux de dépôts de chèques à l'encaissement, les effets et virements à la BDF,
- les visas de chèques de banque,
- la validation informatique des flux Saturne,
- les documents relatifs aux opérations de placements : contrats d'ouverture de comptes titres, bulletins de souscription d'obligations, courriers relatifs aux comptes à terme des collectivités locales, ...etc
- les avenants aux contrats CDC NET, les conventions de gestion déléguée de trésorerie (clients CDC), les conventions d'adhésion au centre d'échange clientèle (ADEC), les correspondances sur la monétique, les adhésions au système de paiement par carte bancaire,
- les documents de nature juridique ou contentieuse suivantes : les lettres d'injonction, les déclarations à la BDF pour le fichier central des chèques, les accusés de réception des ATD et des avis d'opposition relatifs au Service précité, les significations des huissiers de justice,
- tout document administratif et comptable en rapport avec les activités dont il a la charge à l'exception des pièces de nature juridique ou contentieuse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Antoinette BIARD, Mme Marie-Thérèse MINATCHY, Contrôleuse principale des Finances Publiques et Mme Véronique DENNEMONT, Contrôleuse principale des finances publiques, reçoivent procuration spéciale à l'effet de signer les mêmes documents que Mme Antoinette BIARD, sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers.

**Article 2** : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.



Gilles DESHAYES